



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-013

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

Excusées donnant procuration : Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

Excusés : Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Service de l'Eau :
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Monsieur le Président informe l'assemblée que, chaque année, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne appelle auprès de la Communauté de Communes qui assure le service d'eau potable en régie, une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

L'assiette de cette redevance est le volume d'eau brute prélevée dans le milieu naturel au niveau du captage de la Mériguié à Arifat et de la source de Malepique à Montredon-Labessonnié. Un seuil de recouvrement est toutefois fixé à un volume prélevé annuel de 7 000 m³ par point de prélèvement. Pour la source de Malepique, le compteur étant en aval de la station de traitement, le volume prélevé est majoré de 10 %.

Pour la période 2019-2024, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (*délibération n° DL/CA/18-56 du 19 septembre 2018*) a fixé le tarif de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (*eaux superficielles et eaux souterraines hors nappes captives – zone 1.1*) à 0,044 € HT / m³.

Monsieur le Président propose de répercuter auprès des abonnés au Service de l'Eau la charge financière que représente cette redevance en faisant apparaître sur la facture un tarif unitaire au m³ consommé sous la rubrique « préservation des ressources en eau ».

Ce tarif sera calculé annuellement comme suit : $((\text{volume prélevé en n-1 au niveau du captage de la Mériguié} + (\text{volume prélevé en n-1 au niveau de la source de Malepique} \times 1,10)) \times 0,044 \text{ €}) / \text{volume total facturé en n-1}$.

En 2023, le tarif s'élèvera à : $((8\,907 \text{ m}^3 + (175\,536 \text{ m}^3 \times 1,1)) \times 0,044 \text{ €}) / 120\,016 \text{ m}^3 = 0,074 \text{ €} / \text{m}^3$

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de répercuter aux abonnés la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, d'arrêter les modalités de calcul du tarif susvisées et de fixer le tarif 2023 à hauteur de 0,074 € HT / m³.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA